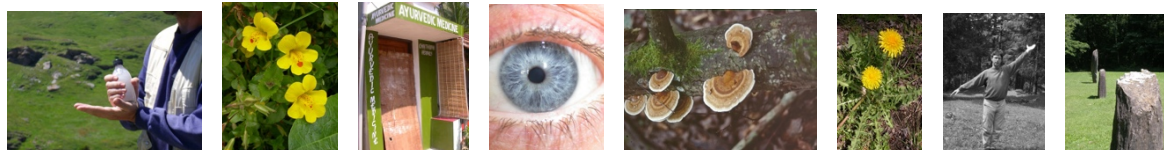


Académie Européenne des Médecines Naturelles A. E. M. N.



Cours de naturopathie Alain Tardif

Programme de Pau



Dossier d'inscription pour Pau

Démarrage des cours : Le 01 octobre 2022 pour le cycle 1
Le 24 septembre 2022 pour le cycle 2

La formation comprend trois cycles sur quatre ans en week-ends en présentiel

cycle 1 : conseiller en nutrition et bien-être sur 1an

cycle 2 : Conseiller en naturopathie sur 1 an

cycle 3 : Praticien en naturopathie sur 2 ans

**Le certificat du cycle 3, Praticien en Naturopathie,
est reconnu par l'APNF et l'OMNES**

**Sous la direction générale d'Alain Tardif,
de Catherine Taisne, directrice de l'antenne de PAU
et de leur équipe d'intervenants qualifiés**

AEMN PAU, 56 avenue du loup, Bât d'Artagnan N°2, 64000 PAU

N°SIRET : 752 444 448 00035

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 72 64 03359 64, Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Tél. : 06 62 18 56 20 ; email : c.taisne@sfr.fr

consultez aussi notre programme sur

www.aemn.org et sur www.catherinetaisne.com

Nos enseignants à Pau

Antenne dirigée par Catherine Taisne (Contact : 06-62-18-56-20 ou 05-33-11-21-31 ; Adresse postale : 56 avenue du Loup, Résidence Bellevue, Bâtiment d'Artagnan N°2, 64000 Pau mail : c.taisne@sfr.fr ; lieu des cours : 22 Bld d'Alsace Lorraine, 64000 Pau)
Notre lieu de cours peut accueillir des groupes de 10 personnes au minimum et 24 personnes au maximum, 14 au maximum pour le cycle 3. Nous disposons d'un vidéo projecteur et d'un accès internet pour une meilleure pédagogie. Le lieu dispose également d'une kitchenette, il est possible de manger sur place le midi.

(cours cycle 1 en week-ends)

Auguet Jennifer, enseignante pour les cours suivants : la naturoesthétique
Bizard Gina, enseignante pour les cours suivants : la gemmothérapie
Borrat Sylvie, enseignante pour les cours suivants : la phytothérapie
Cestac Yves, enseignant pour les cours suivants : la mycologie de terrain
Gassies Vincent, enseignant pour les cours suivants : Santé de l'habitat, géobiologie
Gille Valérie, enseignante pour les cours suivants : l'aromathérapie
Taisne Catherine, enseignante pour les cours suivants : l'approche globale du bien-être, la nutrition, les élixirs floraux, la relaxation / revitalisation, l'argilothérapie.

(cours cycle 2 en week-ends)

Borrat Sylvie, enseignante pour les cours suivants : la phytothérapie
Gibouin Pascal, enseignant pour les cours suivants : l'oligothérapie
Lavergne Isabelle, enseignante pour les cours suivants : l'anatomie-physiologie
Parravicini Luc-Jean, enseignant pour les cours suivants : l'iridologie et autres bilans
Taisne Catherine, enseignante pour les cours suivants : la biologie cellulaire, la gestion d'un cabinet de consultation, les dysfonctionnements physiologiques, la pratique de la consultation

(cours cycle 3 en week-ends)

Auguet Jennifer, enseignante pour les cours suivants : la prise en charge naturopathique de la femme enceinte et allaitante, la contraception naturelle par les indices combinés
Belluzzo Charlotte, enseignante pour les cours suivants : la physiologie de la femme enceinte, l'accouchement
Breton Sylvie, enseignante pour les cours suivants : le stage botanique d'été
Clémentine Marie-Colombe, enseignante pour les cours suivants : le stage botanique d'été (élixirs floraux)
Demeaux Christine, enseignante pour les cours suivants : la réflexologie plantaire et la pratique de la consultation
Farahmand Jean-Marc, enseignant pour les cours suivants : l'approche psychologique
Garcès Jean-Jacques, enseignant pour les cours suivants : la kinésiologie
Gassies Vincent, enseignant pour les cours suivants : l'initiation à l'antenne de Lécher par la méthode ACMOS
Loustau Odile, enseignante pour les cours suivants : thérapie quantique
Parravicini Luc-Jean, enseignant pour les cours suivants : l'iridologie et la pratique de la consultation
Taisne Catherine, enseignante pour les cours suivants : le stage botanique, l'énergétique de l'eau, initiation au test musculaire en kinésiologie

Liste des enseignants et de leurs diplômes ou certifications

Auguet Jennifer : Esthéticienne diplômée depuis 2005, Naturopathe certifiée depuis 2008, Formatrice depuis 2013

Belluzzo Charlotte : Sage-femme diplômée depuis 2013

Bizard Gina : Formée en gemmothérapie druidique par Boistard Stéphane en 2010

Borrat Sylvie : Phytologue, Herboriste, certifiée de l'ARH en France en 2006, diplômée DUMENAT en 2008 par la faculté de médecine de Bobigny et diplômée préparatrice en pharmacie depuis 2008

Breton Sylvie : Herbaliste certifiée depuis 2007

Cestac Yves : Ingénieur agronome diplômé depuis 1976, membre de l'association : La Société Mycologique du Béarn depuis 2011 et président de cette même association depuis 2013.

Clémente Marie-Colombe Consultante en communication et développement personnel certifiée depuis 1991, formée aux élixirs floraux du Canada (ferme biodynamique) depuis 1995

Demeaux Christine : Naturopathe certifiée depuis 2011 et réflexologue plantaire depuis 2012

Farahmand Jean-Marc : Psychologue clinicien diplômé depuis 2008 et des organisations depuis 2010, certifié en relation d'aide et en approche transpersonnelle depuis 2003

Garcès Jean-Jacques : Ostéopathe, sophro-relaxologue, certifié en Kinésiologie depuis 2010

Gassies Vincent : certifié en géobiologie scientifique depuis 2007, certifié en bioénergie ACMOS depuis 2012

Giboin Pascal : Hygiéniste Naturopathe certifié depuis 1996

Gille Valérie : Praticienne en naturopathe, certifiée depuis 2018

Lavergne Isabelle : infirmière diplômée d'état depuis 1987, cadre de santé infirmier depuis 2014

Loustau Odile : Naturopathe Heilpraktiker certifiée depuis 2003, Energéticienne certifiée depuis 2003

Parravicini Luc-jean : Praticien certifié en Naturopathie depuis 2013, formé en iridologie sclérotique en 2014 et perfectionnement en iridologie en 2017

Taisne Catherine, responsable des cours : Technicienne supérieure de laboratoire en biochimie diplômée depuis 1982, Ingénieur CNAM en agro-alimentaire diplômée depuis 1995, Praticienne en naturopathie et kinésiologue, certifiée depuis 2004, formatrice en naturopathie depuis 2004, présidente de l'école de naturopathie AEMN PAU depuis 2012.

Académie Européenne des Médecines Naturelles A. E. M. N.

Cours de naturopathie Alain Tardif

Programme de Pau



Alain Tardif
Fondateur de l'AEMN

AEMN, 4 rue du Grand Gonnet, 42000 Saint Etienne
Déclaration d'activité enregistrée sous le N°82 42 02010 42.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Tél. : 06 83 34 84 76 ; email : aemn.altardif@orange.fr

consultez aussi notre programme sur www.aemn.org

Cours de naturopathie selon l'approche holistique d'Alain Tardif

**1106 heures de formation (cours théoriques + stages) sur quatre ans
en 15 week-ends/an pour les cycles 1 et 2,
en 10 week-ends + 1 semaine stage botanique d'été pour la première partie du cycle 3,
et en 12 week-ends pour la deuxième partie du cycle 3.**

Les cours de naturopathie sont supervisés par **Alain Tardif**, directeur de l'Académie Européenne des Médecines Naturelles (AEMN) et par Catherine TAISNE directrice de l'AEMN PAU.

Sur Pau, les cours ne peuvent être suivis que le week-end en présentiel et le cursus se fait en 4 ans. Ce qui vous permet d'échelonner les paiements sur quatre ans. Cependant, vous pouvez exercer votre activité de conseiller en naturopathie avec l'obtention du certificat du cycle 2.

Il est également possible de faire le cycle 1 et le cycle 2 la même année, ce qui fait 30 week-ends de cours étalés de septembre à juin.

Nos moyens pédagogiques, actions et objectifs proposés dans le cadre de la formation continue

Nos cours se font en présentiel (836 heures) avec des intervenants qualifiés, et en stage en entreprise (270 heures). Chaque discipline est étudiée en module de cours. Pour chaque module, un support de cours est distribué, avec une bibliographie conseillée (voir liste des livres conseillés sur le site www.aemn.org). Dans le cadre des cours, de nombreux supports vidéos sont vidéo projetés, assurant un caractère vivant et pratique aux cours théoriques.

Les actions et objectifs varient selon le niveau que vous voulez atteindre. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'une conversion professionnelle, d'une acquisition ou d'un perfectionnement de connaissances, d'une promotion professionnelle, ou d'une préparation à la vie professionnelle.

Nous proposons trois cycles de formation :

Conseiller en nutrition bien-être en magasin (cycle 1) : acquérir les connaissances nécessaires pour conseiller des compléments alimentaires et des cosmétiques bio en magasin bio, parapharmacie, pharmacie, ou pour être technico-commercial pour un laboratoire de compléments alimentaires.

Conseiller en Naturopathie (cycle 2) : acquérir les connaissances nécessaires pour pratiquer la consultation en naturopathie dans un cabinet individuel ou pluridisciplinaire.

Praticien en Naturopathie (cycle 3) : acquérir des spécialités complémentaires, telles que l'iridologie et la réflexologie plantaire, afin d'offrir une palette de techniques bien-être diversifiées en cabinet de naturopathie, ou de travailler dans un centre de bien-être pluridisciplinaires.

Des examens sont organisés : sous forme de partiels et en fin de chaque cycle, pour évaluer les compétences acquises.

Un certificat* de réussite est délivré lorsque l'élève a atteint le niveau minimum requis (voir plus loin : déroulement des examens cycles 1, 2 et 3).

Nos cours sont ouverts à des groupes de 10 élèves au minimum et de 24 élèves au maximum pour les cycles 1 et 2 et à des groupes de 10 personnes au minimum et de 14 personnes au maximum pour le cycle 3 (sélection des élèves sur dossier)

***Certificats non reconnus par l'Etat, ni par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail
. Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230**

Programme pour les 3 cycles sur 4 ans en week-ends à Pau

Total sur les trois niveaux : 1106 heures de cours et stages

Pour les cycles 1 et 2, les cours se déroulent à raison de 15 week-ends/an.

Pour le cycle 3, 1^{ère} partie, les cours se déroulent à raison de 10 week-ends/an + un stage botanique d'été de 8 jours.

Pour le cycle 3, 2nde partie, les cours se déroulent à raison de 12 week-ends/an.

Durant le stage botanique, les élèves sont hébergés en gîte tout confort.

Les programmes des cycles 1 et 2 définis ci-après sont communs pour toutes les antennes de l'AEMN.

Le programme du cycle 3 donné ci-dessous est celui de Pau. D'autres spécialités en cycle 3 sont proposées dans les antennes de Paris, St Etienne et Vannes.

1^{ère} année sur Pau : Naturopathie cycle 1, niveau Conseiller en nutrition et bien-être (certificat* délivré : Conseiller en nutrition et bien être) 297 heures, tarif : 2600 Euros.

9 modules sur 15 week-ends

Module Nutrition : 52h30

Week-end du 01 - 02 octobre 2022

Week-end du 22 – 23 octobre 2022 ; Week-end du 26 – 27 novembre 2022 ;
samedi 10 décembre 2022

Les grandes familles d'aliments et de nutriments, l'individualisation alimentaire, préparation et cuisson des aliments, les compléments alimentaires (au sens strict), introduction à l'oligothérapie. La qualité alimentaire (labels de qualité, polluants, additifs). La bio agro alimentaire.

Module de Mycothérapie : 15h

Week-end du 05 - 06 novembre 2022

La biologie des champignons, toxicologie, propriétés diététiques et médicinales.

Module argilothérapie : 7h30

Dimanche 11 décembre 2022

Les types d'argile et la composition des argiles, l'usage des argiles par voie externe, l'usage des argiles par voie interne. Les indications. Les précautions d'emploi.

Module approche globale de la santé : 15h

Week-end du 14 – 15 janvier 2023

Module sur les Élixirs : 15h

Week-end du 28 - 29 janvier 2023

Principe des élixirs, les fleurs de Bach, les autres élixirs, mode de prescription des élixirs.

Module de Phytothérapie : 67h30

Week-end du 11 - 12 février 2023

;

Week-end du 25 - 26 février 2023 ; Week-end du 25 - 26 mars 2023 ;
Week-end du 15 - 16 avril 2023 ; Samedi 29 avril 2023

Les formes galéniques des plantes, l'aromathérapie, la gemmothérapie, la matière phytothérapique, les traitements par type de terrain organique.

Module relaxation/revitalisation : 22h30

dimanche 30 avril 2023

Week-end du 13 - 14 mai 2023

Les jeûnes, les diètes, les cures d'hydrothérapie, autres types de cures, les techniques de respiration, les exercices de polarité, autres techniques de relaxation et de réharmonisation, travaux pratiques.

Module santé de l'habitat/ géobiologie : 15h

Week-end du 27 – 28 mai 2023

Les champs telluriques, les perturbations naturelles des champs telluriques, les pollutions de l'habitat, comment limiter les pollutions de l'habitat, travaux pratiques.

Module naturocosmétique : 15h

Week-end du 10 - 11 juin 2023

Les huiles de beauté, l'usage des huiles essentielles en cosmétique, les soins du cheveu, les soins de la peau, les additifs nocifs en cosmétologie classique, la charte cosmébio et autres certifications.

*** Examens partiels :**

- **Nutrition, mycothérapie, approche globale du bien-être et élixirs : samedi après-midi 11 mars 2023**

- **Phytothérapie, relaxation/revitalisation, géobiologie, naturoesthétique et argilothérapie : samedi après-midi 24 juin 2023**

* **Session de rattrapage : samedi 16 septembre 2023**

Entre juillet 2023 et février 2024, selon vos disponibilités : Stage en magasin bio : 72 h

Date limite pour le rendu du rapport de stage : le samedi 09 mars 2024, passé cette date vous ne pourrez plus prétendre à votre certificat.

. **Certificat non reconnu par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail**

. **Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230**

2^{ème} année sur Pau : Naturopathie cycle 2, Niveau Conseiller en Naturopathie (certificat* délivré : Conseiller en Naturopathie) 297 heures : tarif : 2600 euros.

8 modules sur 15 week-ends

Module de Biologie cellulaire : 37h30

Week-end du 24 - 25 septembre 2022

Week-end du 15 – 16 octobre 2022 ; samedi 19 novembre 2022

Structure de la cellule, la vie de la cellule, la différenciation cellulaire, la biochimie, le métabolisme cellulaire, la respiration cellulaire.

Module Anatomie - Physiologie : 75h

dimanche 20 novembre 2022

week-end du 03 – 04 décembre 2022 ; week-end du 07 – 08 janvier 2023

Week-end du 21 – 22 janvier 2023 ; Week-end du 04 – 05 février 2023

samedi 18 février 2023

Anatomie des os, des muscles, du tube digestif, des reins, des poumons, de l'appareil circulatoire, du système nerveux, des organes des sens, des glandes hormonales/sexuelles, les stades embryonnaires.

Le principe d'homéostasie, la température corporelle, la physiologie de la digestion, de la respiration, de la circulation, du sang, des reins, du système nerveux, des glandes hormonales, les phases de croissance.

Gestion d'un cabinet de consultation : 7h30

dimanche 19 février 2023

Module de Phytothérapie : 15h

Week-end du 04 – 05 mars 2023

L'étude de la biochimie et des principes actifs des plantes, utilité des totum des plantes, l'étude de la biochimie et des principes actifs des huiles essentielles (familles chimiques, chémotypes, usage de l'aromatogramme dans le traitement des maladies infectieuses).

Module d'oligothérapie : 15h

Week-end du 18 – 19 mars 2023

L'oligothérapie, Les éléments atomiques, structure de la matière, caractéristiques électroniques, les macro éléments, les oligo - éléments, les éléments trace, les métaux lourds, traitements par les éléments atomiques.

Module de dysfonctionnements physiologiques : 30 h

Week-end du 01 – 02 avril 2023

Week-end du 22 – 23 avril 2023

Sont abordées les descriptions des principales pathologies chroniques et de leurs conséquences physiologiques et anatomiques.

Module Iridologie / autres bilans : 30h

Week-end du 06 – 07 mai 2023

Week-end du 20 – 21 mai 2023

L'iridologie, l'onychologie, autres types de bilans de santé.

Module Pratique de la consultation : 15h**Week-end du 17 - 18 juin 2023**

Comment mène-t-on une consultation : la pratique de l'anamnèse, exemples concrets et travaux pratiques.

*** Examens partiels :**

- Anatomie - physiologie, biologie cellulaire : samedi matin 11 mars 2023

- Dysfonctionnements physiologiques, phytothérapie, oligo-thérapie, iridologie et autres bilans : samedi matin 24 juin 2023

- Session de rattrapage : samedi 16 septembre 2023

- Consultation (oral) : week-end du 11 - 12 novembre 2023 et si besoin le vendredi 10 novembre 2023

Entre juillet 2023 et février 2024 selon vos disponibilités : Stage en magasin bio ou dans un cabinet avec 15 consultations gratuites (5 consultations suivies 3 fois) : 72 h

Date limite pour le rendu du rapport de stage : samedi 09 mars 2024, passé cette date vous ne pourrez plus prétendre à votre certificat

. Certificat non reconnu par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail

. Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230

3^{ème} et 4^{ème} année à Pau : Naturopathie cycle 3, 1^{ère} et 2^{ème} partie, Praticien en Naturopathie (certificat* délivré à l'issue des 2 ans : Praticien en Naturopathie) 528 heures ; tarif : 3800 euros pour les deux années du cycle 3

3^{ème} année à Pau : Naturopathie niveau 3, 1^{ère} partie, niveau : praticien iridologue en naturopathie (certificat* délivré : naturopathe praticien en iridologie) 269 heures

5 modules sur 10 week-ends + 1 semaine de stage botanique d'été

Module approche psychologique : 30 h**Week-end du 24 - 25 septembre 2022****et du 22 - 23 octobre 2022**

Besoins fondamentaux, schématisation de la psyché, les 6 étapes de la communication, principe de modèle du monde ou cadre de référence, communication efficace, compétences, technique pour définir avec le client ses besoins.

Module Iridologie : 75 h**Week-ends du 26 - 27 novembre 2022 ; 10 - 11 décembre 2022,
21 - 22 janvier 2023 ; 17 - 18 février 2023 ; 18 - 19 mars 2023**

Iridologie, approfondissement des connaissances acquises au cycle 2 et cas pratiques. Techniques de mémorisation. Anatomie, physiologie, pathologie de l'œil et entretien de l'œil. Le matériel. Le bilan d'iridologie. Tempéraments hypocratiques et glandulaires. Réalisation de la fiche d'anamnèse. Notions de morphopsychologie. Projet professionnel et développement de l'activité. L'impact psycho-émotionnel. Les diathèses de ménétrier. La consultation en 12 points et les conseils en 4 points. Les cures Marchesseau. Elaboration de la fiche client. Etudes de cas.

Antenne de lécher et méthode ACMOS : 15h**Week-end du 01 - 02 avril 2023**

Origine, principe, objectif et moyens de la méthode. Les dominants du protocole. Cas pratiques.

Module sur la grossesse, l'allaitement : 15h**week-end du 27 - 28 mai 2023**

La physiologie et la nutrition de la femme enceinte, la nutrition de la femme allaitante, l'allaitement et le sevrage de l'enfant.

Module sur l'accouchement et la contraception naturelle : 15h

week-end du 17 – 18 juin 2023

La physiologie de l'accouchement, la contraception naturelle par la méthode des indices combinés.

**Stage botanique médicinale et comestible
En val d'Azun dans les Hautes Pyrénées (65) en juillet**

56h : du samedi 01 au samedi 08 juillet 2023 (14 personnes maximum)

Ce stage permet de connaître les plantes médicinales et comestibles du Val d'Azun. Nous vous ferons découvrir une cinquantaine de plantes médicinales, une trentaine d'espèces comestibles que nous cuisinerons chaque soir avec des produits bio. Nous apprendrons comment cueillir, sécher et conserver les plantes. Nous élaborerons sur place une alcoolature, une eau florale, une macération florale dans de l'huile végétale et un baume. Puis pour finir, une approche plus subtile des plantes avec élaboration d'élixirs floraux selon plusieurs méthodes. Puis nous aborderons l'aspect subtil des plantes en préparant plusieurs élixirs floraux selon différentes méthodes accompagnées d'un travail méditatif de groupe.

D'avril à septembre 2023 selon vos disponibilités : Stage de 63h, consultations avec orientation iridologie en magasin bio, cabinet de consultation, centre thermal ou spa, etc...

Rapport de stage (15 consultations : 5 consultations suivies 3 fois) à rendre au plus tard le 16 décembre 2023, passé cette date vous ne pourrez plus prétendre à votre certificat.

Examens pour la certification en iridologie

Examen écrit d'iridologie : samedi après-midi 24 juin 2023

Rattrapage des examens écrits : samedi 16 septembre 2023

Consultations en iridologie (oral + écrit) : week-end du 07 - 08 octobre 2023, voire le vendredi 06 octobre 2023 si besoin

. **Certificat non reconnu par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail**

. **Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230.**

4^{ème} année : Naturopathie niveau 3, 2^{ème} partie, niveau praticien spécialisé en naturopathie (certificats* délivrés : praticien en réflexologie plantaire et praticien en naturopathie) 243 heures

4 modules sur 12 week-ends

Module réflexologie plantaire : 75h

**Week-ends du 01 – 02 octobre 2022 ;
du 15 – 16 octobre 2022 ; du 19 – 20 novembre 2022 ;
du 03 – 04 décembre 2022 ; du 14 – 15 janvier 2023**

La réflexologie plantaire occidentale Ingham, outil thérapeutique de bilan et de soin. Indication/contre-indication, législation, déontologie. Relation entre anatomie, physiologie et zones réflexes. Les différents systèmes. Protocole général et protocoles spécifiques. Mise en conditions réelles.

Module Initiation au test musculaire de la kinésiologie 15h

Week-end du 11 – 12 février 2023

Initiation au test kinésiologique, les prétests, les tests spécifiques aux élixirs, aux aliments et compléments alimentaires, les différents outils de base, le déroulement d'une séance.

Module Thérapie quantique : 30h**Week-end du 04 – 05 mars 2023****; Week-end du 25 – 26 mars 2023**

Introduction à la médecine quantique. Cette thérapie est basée sur l'utilisation de petites doses de radiations électromagnétiques, appelées quantas d'énergie, destinée autant au diagnostic, qu'à la prévention et au rétablissement des personnes.

Utilisation du MILTA, des appareils de Meunier (les Satellites du Dr Meunier) et du Réflexe Auriculo Cardiaque (RAC) du Dr Nogier comme moyen de Diagnostic. Introduction à la Médecine de Sainte Hildegarde (L'Homme Cosmique). Déroulement d'une consultation. Retour sur l'expérimentation et partage des expériences de chacun. Traitement des diverses pathologies. Que peut-on faire et ne pas faire ? Entraînement à la consultation

Module Pratique de kinésiologie : 45h**Week-end du 15 – 16 avril 2023 ;****week-end du 29 - 30 avril 2023 ; week-end du 06 - 07 mai 2023**

Touch for Health : Définition de la Kinésiologie Touch For Health (TFH) : son origine. La triade de la santé. Les frontières émotionnelles. Les 5 éléments de la médecine traditionnelle chinoise. Les lois d'engendrement et de contrôle. Les 14 méridiens et les interactions musculaires. Anatomie et portes d'entrées des interprétations analytiques. Les métaphores émotionnelles des 14 méridiens. Les 14 tests du TFH. Les circuits des méridiens. Les douleurs et blocages associés aux circuits. Les exercices d'énergétisation. Découverte et équilibrage de sa nature en fonction des 5 éléments et de chaque méridien. Rythmes, symptômes, orientations, stimulations...

3 concepts en 1 : Le baromètre du comportement. Les principes : corps, subconscient, conscient. L'évacuation du stress : libération du stress émotionnel (DES)

Edu-kinésiologie ou Brain Gym : Son origine. Le cerveau. Apprentissage et automatisme. Exercices adaptés
Conclusion - Echanges

Module Energétique de l'eau : 15h**Week-end du 20 – 21 mai 2023**

L'eau, structure moléculaire. L'eau support vibratoire. Application à l'homéopathie, aux élixirs floraux, à l'eau Aquaprima (eau hyper ionisée). Le plasma de Quinton, la biodynamisation de Violet, la bioélectronique Vincent (notions). La mémoire de l'eau de Benveniste, les ondes de formes, les vortex (Schauberger), l'orgone (Reich) pour la dynamisation de l'eau, le système radionique de Ste Hildegarde de Bingen, les expériences d'Emoto.

Entre février et septembre 2023 selon vos disponibilités : Stage 63h orienté réflexologie plantaire en magasin bio, cabinet de consultation, centre thermal ou spa, etc...

Rapport de stage (15 consultations : 5 consultations suivies 3 fois) à rendre au plus tard le : 14 octobre 2023, passé cette date vous ne pourrez plus prétendre à votre certificat

Certification en réflexologie plantaire :

Ecrit : samedi matin 11 mars 2023 ;

Pratique : week-end du 17 – 18 juin 2023

Rattrapage de l'examen écrit de réflexologie plantaire : samedi après-midi 24 juin ou le samedi 16 septembre 2023

Examen écrit : sujet de synthèse le samedi matin 24 juin 2023, rattrapage : samedi 16 septembre 2023

Mémoire de fin d'étude à rendre au plus tard le samedi 06 avril 2024

Soutenance du mémoire : week-end du 08 et 09 juin 2024

Total sur les trois niveaux et les 4 années : 1106 heures de cours et stages

. **Certificats non reconnus par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail**

. **Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230.**

Total sur les trois cycles : 1106 heures de cours et stages

Déroulement des examens ces cycles 1, 2 et 3

Cycle 1 : conseiller en nutrition et bien-être (taux de réussite : 98%)

UV de Mycothérapie : 1 demi-heure d'écrit
UV de Phytothérapie cycle 1 : 1 h d'écrit.
UV de Santé de l'habitat/introduction à la géobiologie : 1 heure d'écrit
UV sur les élixirs floraux/cristaux : 45 minutes d'écrit
UV sur l'approche holistique : 1 demi-heure d'écrit
UV de Nutrition : 1 heure d'écrit
UV de Techniques de relaxation et revitalisation : 1 demi-heure d'écrit
UV naturo cosmétique argilothérapie : 1 demi-heure d'écrit

Pour obtenir ce niveau, il faut avoir la note de 10/20 minimum à toutes les épreuves. En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, deux rattrapages au maximum seront proposés. Donc en cas d'échec (au bout de trois fois au total), il ne sera plus possible de passer l'examen du module ou des modules pour lesquels les notes seront inférieures à 10/20.

Cycle 2 : Conseiller en naturopathie (taux de réussite : 95%)

UV de Physiologie : 1h30 d'écrit
UV d'Anatomie : 1h30 d'écrit
UV de Biologie cellulaire : 45 minutes d'écrit
UV de Iridologie et autres bilans : 1h30 heures d'écrit
UV de Pratique de la consultation en naturopathie : 1 heure d'oral
UV d'oligothérapie : ½ heure d'écrit
UV de dysfonctionnements physiologiques : 1h15 d'écrit
UV de phytothérapie cycle 2 : une demi-heure d'écrit.

Pour obtenir ce niveau, il faut avoir la note de 10/20 minimum à toutes les épreuves. En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, deux rattrapages au maximum seront proposés. Donc en cas d'échec (au bout de trois fois au total), il ne sera plus possible de passer l'examen du module ou des modules pour lesquels les notes seront inférieures à 10/20.

Cycle 3 : examen général en naturopathie : Praticien en naturopathie (taux de réussite : 98%)

Epreuve écrite de synthèse sur 4 heures (coefficient 2).

Notes de certification pour les modules de niveau 3, (coefficient 1)

UV d'Iridologie, écrit : 3h30, Pratique de la consultation en Iridologie : 1h15 d'oral + 2h30 d'écrit (coefficient 1)

UV de Réflexologie Plantaire, écrit : 2h45, Pratique de la consultation en Réflexologie Plantaire : 1h (oral et techniques) (coefficient 1).

Soutenance de mémoire devant un jury (coefficient 3) : 45 min

L'élève qui obtient la moyenne générale minimum de 10/20 obtient le certificat* pour le cycle de naturopathie concerné. Des mentions sont attribuées à partir de la moyenne générale de 12/20. L'élève peut repasser l'examen général de naturopathie deux fois au maximum s'il a échoué.

***Certificat non reconnu par l'Etat, ni par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail . Mais profession référencée selon le Bureau International du Travail (BIT) comme praticien des médecines traditionnelles, rubrique N° 3230.**

Tarifs des cours/modalités de paiement

Les tarifs indiqués sont valables pour l'année scolaire en cours

Prix des cours complets y compris le stage botanique : 9000 €

Soit :

Cycle 1 : 2600 €

Cycle 2 : 2600 € (1600 € pour infirmières et médecins, dispense des cours et des examens d'anatomie, physiologie, biologie cellulaire et dysfonctionnements physiologiques ; pour ces mêmes personnes qui voudraient suivre le cours sur les dysfonctionnements physiologiques tout en étant dispensé de cet examen, le tarif serait alors de 1800€).

Cycle 3 , 1^{ère} et 2^{ème} partie : 3800€ au total

Cycle 3, 1^{ère} partie : 1900 €, si le cycle 3 est effectué dans sa globalité

Cycle 3, 2^{ème} partie : 1900 €, si le cycle 3 est effectué dans sa globalité. (Pour les personnes qui sont déjà diplômées en réflexologie plantaire avec un minimum de 75h de formation en centre + 63 h de stage, il y a dispense des cours et des examens de réflexologie plantaire, prix de la formation (cycle 3, 2^{ème} partie sans réflexologie plantaire : 1110 € pour les personnes dispensées)

Le paiement peut être étalé en 10 fois pour les cycles 1 et 2 et en 20 fois pour le cycle 3 dans sa globalité sur 2 ans. Une fois les cours démarrés, il n'est plus possible d'en rembourser le montant, quel que soit le motif de l'arrêt des cours invoqué par l'étudiant, sauf cas de force majeure dûment reconnue, dans le cadre de l'article L.6354-1 du code du travail.

Nous pouvons également proposer des modules ou des stages botaniques phytothérapeutiques à la carte. Dans ce cas, les coûts de chaque module sont les suivants :

Cycle 1

Module de Nutrition : 52h30	910 €
Module de Mycothérapie : 15h	260 €
Module sur l'approche globale de la santé : 15h	260 €
Module élixirs floraux/cristaux : 15h	260 €
Module de Phytothérapie : 67h30	1170 €
Module de Phytothérapie (cycles 1, 2 et 3) : 138h30 (dont 11 jours de théorie et 8 jours de stage botanique sur le terrain au mois de juillet)	2100 €
Module d'argilothérapie et de naturo-cosmétique : 22h30	390 €
Module techniques de relaxation et revitalisation : 22h30	390 €
Module santé de de l'habitat/ géobiologie : 15h	260 €

Cycle 2

Module de biologie cellulaire : 37h30	650€
Module d'anatomie- physiologie : 75h	1300€
Module gestion d'un cabinet de consultation : 7h30	130€
Module de Phytothérapie : 15h	260 €
Module d'oligothérapie : 15h	260 €
Module d'Iridologie et autres bilans : 30h	520 €
Module dysfonctionnements physiologiques : 30h	520€
Module Pratique de la consultation : 15h	260 €

Cycle 3, 1^{ère} partie

Cycle 3, 1^{ère} partie seule avec stage botanique : 269h	2900€
Cycle 3, 1^{ère} partie seule sans stage botanique : 213h	2200€
Module approche psychologique : 30h	560 €
Module d'Iridologie : 75h	1400 €
Module antenne de Lécher, méthode ACMOS : 15h	280 €
Module sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et la contraception naturelle par les indices combinés : 30h	560€
Stage botanique phytothérapique : 56 heures	700 euro
(Encadrement, hébergement en gîte tout confort et nourriture Bio compris)	

Cycle 3, 2^{ème} partie

Cycle 3, 2^{ème} partie seule : 243h	2500€
Module de réflexologie plantaire : 75h	1400 €
Module Thérapie quantique : 30h	560 €
Module kinésiologie : 60h	1120 €
Module énergétique de l'eau : 15h	280 €

Pour le cycle 3, d'autres modules sont proposés sur les antennes de Vannes, Paris et St Etienne. Consultez les programmes des différentes antennes sur www.aemn.org

Questionnaire d'admission à notre formation de naturopathie
A remplir par toute personne qui veut s'inscrire à un cycle complet
(deux à trois lignes maximum)

Vous souhaitez vous inscrire à nos cours de naturopathie. Pour évaluer votre motivation, nous vous demandons de répondre à ce simple questionnaire en quelques lignes par question

Pour vous que représente la naturopathie ?

Avez-vous un projet professionnel dans la naturopathie, et si oui lequel ?

Pourquoi voulez-vous suivre des cours de naturopathie ?

Pourquoi avez-vous choisi notre école de naturopathie ?

Pour vous, quelles qualités faut-il avoir pour travailler dans la naturopathie ?

Avez-vous des contraintes qui vous empêcheraient d'être assidu aux cours, si oui lesquelles ?

Pour vous qu'est-ce qu'un bon naturopathe ?

Qu'est-ce que la naturopathie peut vous apporter à titre personnel

Bulletin d'inscription à la carte

(à remplir impérativement et **Bulletin d'inscription à la carte**)

(à remplir impérativement et à renvoyer à l'Académie Européenne des Médecines Naturelles Pau, AEMN PAU, 56 avenue du Loup, Résidence Bellevue, Bâtiment d'Artagnan N°2, 64000 Pau)

Nom : Prénom : Date de naissance :
Profession :
Adresse :
Code postal : Ville : téléphone fixe :
téléphone portable : email :

Je m'inscris au(x) cours suivant(s) (cochez selon votre choix) :

Module de Nutrition, cycle 1 : 52h30	<input type="checkbox"/>	910 €
Module de Mycothérapie, cycle 1 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module sur l'approche globale du bien-être, cycle 1 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module élixirs floraux/cristaux, cycle 1 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module de Phytothérapie, cycle 1 : 67h30	<input type="checkbox"/>	1170 €
Module de Phytothérapie : théorie cycle 1 et 2 + stage botanique du cycle 3 (lieu du stage botanique* : Pyrénées en juillet), 138h30 dont 11 jours de théorie et 8 jours de stage botanique sur le terrain.	<input type="checkbox"/>	2100 €
Stage botanique seul, cycle 3 : 56 heures = 8 jours sur le terrain (choisir votre lieu de stage* : Pyrénées , Vercors, Haute Maurienne, Ste Baume) en mai ou juillet, en juillet uniquement pour les Pyrénées.	<input type="checkbox"/>	700 €
Module d'argilothérapie et de naturo-cosmétique, , cycle 1 : 22h30	<input type="checkbox"/>	390 €
Module techniques de relaxation et revitalisation, cycle 1 : 22h30	<input type="checkbox"/>	390 €
Module santé de de l'habitat/ géobiologie, cycle 1 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module de biologie cellulaire, cycle 2 : 37h30	<input type="checkbox"/>	650€
Module d'anatomie- physiologie cycle 2 : 75h	<input type="checkbox"/>	1300€
Module gestion d'un cabinet de consultation, cycle 2 : 7h30	<input type="checkbox"/>	130€
Module de Phytothérapie, cycle 2, : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module d'oligothérapie, cycle 2 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Module d'Iridologie et autres bilans , cycle 2 : 30h	<input type="checkbox"/>	520 €
Module dysfonctionnements physiologiques, cycle 2 : 30h	<input type="checkbox"/>	520€
Module Pratique de la consultation, cycle 2 : 15h	<input type="checkbox"/>	260 €
Cycle 3, 1 ^{ère} partie seule avec stage botanique : 269h	<input type="checkbox"/>	2900€
Cycle 3, 1 ^{ère} partie seule sans stage botanique : 213h	<input type="checkbox"/>	2200€
Cycle 3, 2 ^{ème} partie seule : 243h	<input type="checkbox"/>	2500€
Module approche psychologique, cycle 3 : 30h	<input type="checkbox"/>	560 €
Module d'Iridologie, cycle 3 : 75h (certificat délivré : Praticien en iridologie)	<input type="checkbox"/>	1400 €
Module antenne de Lécher, méthode ACMOS, cycle 3 : 15h	<input type="checkbox"/>	280 €
Module sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et la contraception naturelle par les indices combinés, cycle 3 : 30h	<input type="checkbox"/>	560€
Module de réflexologie plantaire, cycle 3 : 75h (certificat délivré : Praticien en réflexologie plantaire)	<input type="checkbox"/>	1400 €
Module Thérapie quantique, cycle 3 : 30h	<input type="checkbox"/>	560 €
Module kinésiologie, cycle 3 : 60h	<input type="checkbox"/>	1120 €
Module énergétique de l'eau, cycle 3 : 15h	<input type="checkbox"/>	280 €

***Pour le stage botanique, le tarif comprend l'encadrement, les frais de location du gîte et de nourriture Bio.**

Pour les séjours dans le Vercors, en haute Maurienne, et à la Ste Baume, les bulletins d'inscription sont à adresser à l'AEMN de St Etienne et les chèques sont à libeller à l'ordre de l'AEMN.

Total à régler

Lieu de cours pour l'AEMN PAU : PAU, sauf pour le stage botanique d'été dans les Hautes Pyrénées dans le Val d'Azun.

Pour le cycle 3, d'autres modules sont proposés sur les antennes de Vannes, Paris et St Etienne. Consultez les programmes des différentes antennes sur aemn.org

Pour les cours à Pau, l'ordre des chèques est à : AEMN PAU

Pour les cours à Saint Etienne, à Vannes ou à Paris, l'ordre des chèques est à : AEMN

L'inscription n'est validée qu'après acceptation du contrat de formation qui vous sera envoyé. Le règlement des cours est effectué dès l'inscription (30%) et le reste en début de stage. Selon la somme, il est possible de payer en plusieurs fois, 10 maximum.

Attention : En cas d'arrêt du cursus, nous nous réservons le droit d'encaisser les règlements à titre d'indemnité sauf cas de force majeure dûment constaté, dans le cadre de l'article L.6354-1 du code du travail.

***Pour le stage botanique, le tarif comprend les frais d'encadrement, de location du gîte et de nourriture bio**

Le stage botanique lorsqu'il est effectué seul peut se faire au choix en Haute Maurienne, dans le Vercors, à la Ste Baume ou dans les Pyrénées.

Veillez dater et signer (précédé de la mention, lu et approuvé)

REGLEMENT INTERIEUR

De l'Académie Européenne des médecines Naturelles

Article 1 : La bibliothèque :

Une bibliothèque met à disposition des stagiaires de l'AEMN et des anciens stagiaires diplômés de l'AEMN des ouvrages, consultables uniquement sur le lieu de cours. Toute subtilisation ou dégradation de mémoires, d'ouvrages, et de revues sera sanctionnée.

Article 2 : Le fonctionnement du site internet :

Chaque stagiaire et ancien stagiaire de l'AEMN dispose d'un code d'accès aux parties privées du site de l'AEMN. Le code d'accès ne peut être divulgué à de non membres de l'AEMN. Ce code d'accès est pour chaque élève prénomnom comme identifiant et aemn comme mot de passe. Une fois la rentrée effectuée, les élèves sont entrés dans la base de données des élèves ayant accès aux parties privées du site de l'AEMN.

Article 3 : Le fonctionnement des cours :

Les stagiaires doivent respecter les horaires des cours. Les notes attribuées aux examens peuvent être pondérées par une note d'assiduité. Toute absence doit être motivée. Les stagiaires sont tenus de signer une feuille de présence par demi-journée. Les cours sont enregistrables. Des supports de cours sont distribués.

Article 4 : Le fonctionnement des stages en entreprise :

Les stages en entreprise font l'objet d'une convention de stage en trois exemplaires, signée par l'entreprise d'accueil, le représentant légal de l'AEMN et le stagiaire. Le stagiaire est tenu de signaler à l'AEMN tout non respect des objectifs de stage du fait de l'entreprise d'accueil. En cas de non respect avéré des dits objectifs, le stagiaire est autorisé à changer de lieu de stage.

Article 5 : vie pratique dans l'école :

Les stagiaires sont autorisés à manger sur place, à condition de le faire dans l'espace réservé à cet effet et à laisser la salle aussi propre que possible. On ne mange pas pendant les cours, ni pendant les examens.

Article 6 : délégués de classe :

Pour chaque promo d'élève, deux délégués de classe seront nommés. Ils centraliseront les problèmes concernant les élèves (problèmes administratifs, problèmes dus à un élève, à un intervenant, d'organisation, etc.) pour les remonter à la direction de l'école.

Les délégués de classe des groupes sur Paris feront le lien entre les élèves et l'administration de l'école.

Article 7 : examens :

Les examens sont fixés à des dates précises chaque année, **ces dates sont indiquées sur vos contrats de formation dont les règles sont rappelées dans le livret d'accueil** donné en début de formation. **Il n'est pas possible d'adapter des dates pour chacun. Une absence non justifiée ne permettra pas de repasser les examens à une autre date. Pour éviter tout abus, aucune attestation de réussite à un ou plusieurs modules ne sera fournie exception faite pour les modules d'iridologie et de réflexologie plantaire du cycle 3, seule une attestation globale de réussite du cycle complet sera attribuée.**

Article 8 : sanctions :

Le non respect des présentes dispositions ainsi que les troubles de nature à empêcher le bon déroulement des cours et des examens sont passibles de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire concerné, dans le cadre du code du travail, TITRE V : ORGANISMES DE FORMATION, Chapitre II : Fonctionnement ; Section 2 : Droit disciplinaire (Articles R6352-3 à R6352-8)

Article 9 : code de déontologie :

Le code de déontologie doit être respecté par le stagiaire, et devra être respecté une fois le diplôme acquis. En cas de manquement au code de déontologie, le stagiaire sera radié, après avertissement, de l'annuaire des anciens élèves, et ne pourra prétendre à tout agrément obtenu au nom de l'AEMN. Le code de déontologie est annexé au présent règlement.

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire, précédé de la mention lu et approuvé))

Pour l'organisme de formation
Alain Tardif, Président de l'AEMN

Code de déontologie de l'AEMN

Ce code de déontologie est signé obligatoirement par tous les élèves qui s'inscrivent à nos cours, impliquant l'accord avec tous les termes de ce code.

Article 1 : Tout membre de l'AEMN ne peut pratiquer d'actes médicaux s'il n'est pas médecin. En particulier, s'il n'est pas médecin, le membre de l'AEMN ne fera aucun diagnostic médical par quelque méthode que ce soit, et ne prescrira ni médicaments allopathiques, ni médicaments homéopathiques.

Article 2 : Les pratiques infirmières sont réservées aux anciens élèves diplômés et titulaires du diplôme d'infirmière. En particulier, un ancien élève diplômé ne peut pratiquer d'injections ou de prises de sang s'il n'est pas titulaire du diplôme d'infirmière.

Article 3 : Les massages à usage médicaux sont réservés aux kinésithérapeutes et ne peuvent être pratiqués par des élèves membres de l'AEMN s'ils ne sont pas eux-mêmes kinésithérapeutes.

Article 4 : Le prosélytisme religieux, politique ou sectaire, quel qu'il soit, est proscrit formellement au sein de l'AEMN, ainsi que dans la pratique de la naturopathie. Nul ne peut refuser de prendre en charge un patient pour des raisons racistes, politiques, religieuses ou sectaires. Nul ne peut se servir des consultations en naturopathie pour diffuser des idées sectaires, religieuses, politiques, quelles qu'elles soient.

Article 5 : Le praticien membre de l'AEMN ne peut en aucun cas faire état de promesses ou de garanties de résultats. Il ne peut s'engager que sur les moyens et ne peut avoir qu'obligation de moyens. Il doit obéir aux règles applicables à toutes consultations thérapeutiques, et notamment respecter la confidentialité des informations livrées lors des consultations par les patients.

Article 6 : Le praticien membre de l'AEMN ne peut en aucun cas imposer une ou plusieurs pratiques sectaires, notamment en matière d'alimentation. De plus, il ne peut imposer une quelconque vue philosophique impliquant des restrictions alimentaires, visant à supprimer des aliments d'un régime alimentaire. Le végétarisme et toute autre pratique alimentaire inspirée d'une philosophie ou d'une pratique religieuse ne peuvent relever que de la conscience personnelle de chacun et ne sauraient être érigées en tant que moyen thérapeutique.

Article 7 : Le praticien membre de l'AEMN se doit d'alerter son patient si celui-ci adopte des pratiques alimentaires trop restrictives, menaçant son état de santé (végétalisme, macrobiotique, crudivorisme, etc.).

Article 8 : Le praticien membre de l'AEMN se garde de nuire. Primum non nocere doit être la règle de base du praticien membre de l'AEMN. En particulier, il se gardera de prescrire à mauvais escient une plante contre indiquée à un patient qui pourrait en souffrir, et de même, il se gardera de prescrire des huiles essentielles pures par voie interne ou en application externe sur les zones sensibles du corps (yeux, glandes sexuelles, etc.).

Article 9 : Les pratiques d'escroquerie, qui pourraient être commises par un membre de l'AEMN, sont cause d'exclusion de l'AEMN.

Article 10 : Les cours de l'AEMN niveau 1 et 2 étant la propriété intellectuelle de l'AEMN, et les cours du niveau 3 étant la propriété intellectuelle des intervenants du niveau 3, aucun ancien élève ne peut prétendre les utiliser ou s'en inspirer pour fonder une école de formation. Seules les antennes de l'AEMN sont habilitées à délivrer cet enseignement.

Pour le stagiaire

(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation

Alain Tardif, président de l'AEMN et

Catherine Taisne, Présidente de l'AEMN PAU

Conditions générales de vente et protection des données

Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des inscriptions aux stages et cours proposés par l'organisme de formation continue au stagiaire.

Preuve de la transaction

Les contrats de formation continue signés par les deux parties ainsi que les factures sont considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des contrats et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Informations sur les formations

Tous les efforts ont été faits pour s'assurer de l'exactitude des informations présentées sur LE SITE de l'organisme de formation. catherinetaisne.com

Droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique qu'aux personnes physiques.

Conformément aux articles L. 120-20, le consommateur dispose d'un délai de **dix (10)** jours calendaires pour résilier son inscription. Ce délai court à compter du jour de la signature du contrat de formation continue. .

Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalité. Dans l'hypothèse de l'exercice du droit de rétractation, l'organisme de formation continue rembourse les sommes versées.

Passé le délai du droit de rétractation, en cas d'arrêt des cours du fait du stagiaire, l'organisme de formation encaisse la totalité des cours, à titre de dommage, excepté en cas de force majeure dûment constatée. En cas de force majeure, seuls les cours suivis devront être réglés.

Droits d'utilisation

La reproduction des cours, quel que soit le support, est strictement interdite. Tout stagiaire ayant reproduit les cours et diffusé les-dits cours par quelque moyen que ce soit sera poursuivi pour infraction au copyright.

Force majeure

Aucune des parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit de force majeure. Sera considéré comme un cas de force majeure tout fait ou circonstance irrésistible, extérieur aux parties, imprévisible, inévitable, indépendant de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance.

Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai de trois mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à une durée de un mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non validées ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans le cadre des présentes conditions générales d'inscription ne saurait être interprété pour l'avenir comme une revendication à l'obligation en cause.

Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fonds comme pour les règles de forme.

En cas de litige ou de réclamation, le stagiaire s'adressera en priorité à l'organisme de formation continue pour obtenir une solution amiable.

Protection des données personnelles

Toutes les données que vous nous confiez le sont afin de pouvoir traiter votre inscription à nos stages ou nos cours. En vertu de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez auprès de notre organisme de formation continue d'un droit de rectification, de consultation, de modification et de suppression des données que vous nous avez communiquées. Ce droit peut également être exercé en ligne.

DONNÉES PERSONNELLES
POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
Dernière mise à jour : 09 août 2018

Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?

Le responsable de traitement est la société qui définit pour quel usage et comment vos données personnelles sont utilisées.

Les données personnelles collectées sur le site sont traitées par :

La société AEMN PAU domiciliée 56 avenue du Loup, Bâtiment d'Artagnan N°2 64000 PAU

Pourquoi la société AEMN PAU collecte mes données personnelles ?

AEMN PAU utilise vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes :

La gestion des élèves et des intervenants :

Nous avons besoin des informations qui vous concernent pour pouvoir communiquer avec vous tout le long de la formation et après et à garder un historique pour le SAV

Quelles sont les données personnelles qui sont collectées me concernant ?

Nous collectons et traitons notamment vos nom, prénom, adresse, téléphone, mail, réclamations.

Le caractère obligatoire ou facultatif des données vous est signalé lors de la collecte par un astérisque. Certaines données sont collectées automatiquement du fait de vos actions sur le site au niveau de la newsletter, d'autres informations peuvent être transmises par des partenaires.

Des données sensibles sont-elles traitées ? Non.

Quand ? Nous collectons les informations que vous nous fournissez notamment quand :

Vous vous inscrivez à notre newsletter et quand vous demandez des renseignements sur l'école de naturopathie.

Durées de conservation

Finalité du traitement Base légale Durée de conservation en base opérationnelle Archivage
Gestion des contrats de formation 10 ans
Newsletter Consentement 10 ans
Destinataires des données interne AEMN PAU

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement ou formuler une opposition concernant les usages de vos données décrits ci-avant :

Par email à : c.taisne@sfr.fr

Par courrier à l'adresse : AEMN PAU 56 avenue du Loup, Bât. D'Artagnan N°2 64000 PAU

Mes données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ? Non.

Quels sont mes droits au regard de l'utilisation des données personnelles ?

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) et définir le sort de vos données personnelles « post mortem » AEMN PAU par email : c.taisne@sfr.fr ou par courrier : AEMN PAU 56 avenue du Loup, Bât. D' Artagnan N°2, 64000 PAU.

Afin de nous permettre de répondre rapidement, nous vous remercions de nous indiquer vos nom, prénom, e-mail, adresse. Certaines demandes d'exercice de vos droits (droit d'accès) devront être accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature afin de vérifier votre identité et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d' 1 mois suivant la réception de la demande.

Litiges

Toute inscription passée auprès de notre organisme de formation emporte l'adhésion du stagiaire, et ce sans aucune restriction, aux conditions générales d'inscription de l'organisme de formation continue.

En cas de litige : « Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 23, rue Terrenoire - 42100 SAINT ETIENNE »

Si la médiation n'aboutit pas sur une entente favorable, alors seul le Tribunal de Commerce de PAU sera compétent.

TAISNE Catherine
Présidente de AEMN PAU
Ecole de naturopathie Pau
site web : www.catherinetaisne.com

L'AEMN, ses avantages

Nous avons voulu doter notre école d'une structure pédagogique fiable capable de soutenir les élèves et les anciens élèves dans leur démarche de formation. Cette structure, c'est l'Académie Européenne des Médecines Naturelles, chargée de créer les liens entre élèves et anciens élèves et de gérer les aspects pédagogiques de nos cours. De plus, le certificat de Praticien en Naturopathie du cycle 3 de l'AEMN et de l'AEMN PAU est reconnu par l'OMNES

Ainsi, l'AEMN propose désormais, sur Paris et Saint Etienne :

- une bibliothèque d'ouvrages sur la santé, le développement personnel, les techniques de soin, la santé publique, etc.
- une bibliothèque des mémoires des anciens élèves.
- une bibliothèque de revues.

Actuellement, cette bibliothèque comprend 400 ouvrages, une cinquantaine de mémoires, une collection de revues telles que Plantes et Santé, Votre Santé, la collection complète de Biocontact. Cette bibliothèque sera enrichie encore d'environ 200 ouvrages. Les ouvrages sont consultables sur place uniquement.

L'AEMN, c'est aussi un site internet www.aemn.org qui permet aux élèves et anciens élèves, d'accéder moyennant un mot de passe, à de la documentation technique, des liens vers des documents vidéo, des fiches de phytothérapie, de mycothérapie, d'élixir floraux, des mémoires d'anciens élèves, etc.

Grâce à l'AEMN, les anciens élèves peuvent dès à présent obtenir une assurance responsabilité civile auprès de différentes Mutuelles (voir notre site www.aemn.org).

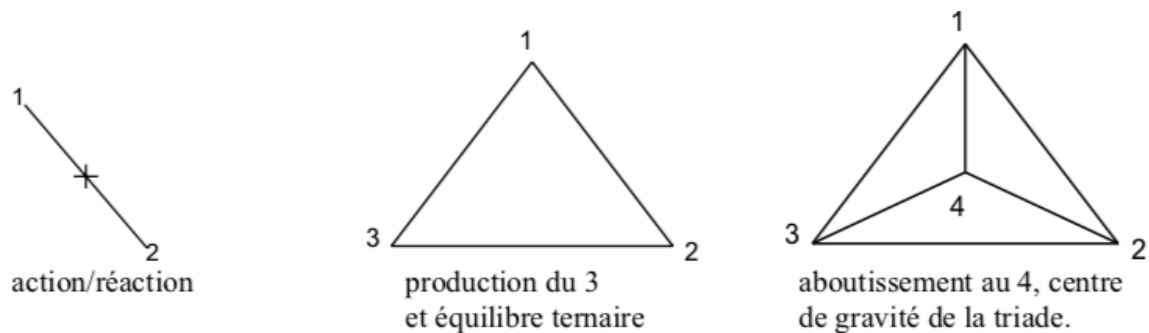
Enfin, l'AEMN est constituée d'un collège d'enseignants, issu des anciens élèves et des membres du conseil scientifique de l'AEMN, Ce qui permet désormais de perfectionner nos cours chaque année.

Qu'est-ce que l'approche holistique de la santé ?

Dans l'univers, il existe un couple fondamental, l'énergie et la matière. Tout est constitué par cette dualité. Mais ce couple énergie/matière est interactif. L'énergie agit dans la matière et la matière réagit à l'action de l'énergie, ce qui entraîne l'apparition de phénomènes ; par exemple, une force peut agir sur un solide et produire, comme phénomène, un mouvement. Ce processus entre l'énergie et la matière est ce qu'on appelle la loi d'action et de réaction.

Il résulte de ce processus une triade énergie matière phénomène, dont le centre de gravité (chiffre quatre) est le point commun de chacun des éléments de la triade. La tétrade ainsi obtenue est dite tétrade pythagoricienne, que Pythagore avait déduite de la numérologie et tenait en haute estime.

Nous figurons ci dessous l'ensemble du processus à l'aide de ces représentations géométriques sur les relations entre l'énergie (chiffre 1) et la matière (chiffre 2).

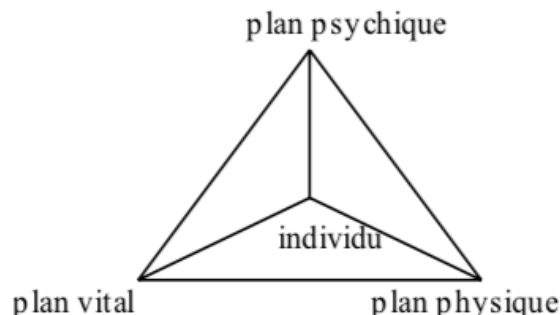


Nous nous apercevons que le 4, qui est une entité, possède trois composantes. Nous en déduisons la loi dite des composantes, selon laquelle toute entité possède trois composantes fondamentales et peut être décrite par le jeu interactif de chacune d'entre elle. Les entités, absolues comme le un, et relatives comme le deux et le trois, possèdent donc elles aussi trois composantes.

Appliquons à l'être humain les deux premières lois énoncées :

Selon la loi d'action et de réaction, nous sommes constitués d'un plan psychique, de nature active, qui agit sur un plan plus passif, le plan physique. Il en découle l'existence d'un plan intermédiaire, le plan vital, qui représente l'animation du corps physique par le psychisme, soit la vie de l'organisme.

Voici donc la tétrade pythagoricienne appliquée à l'homme :



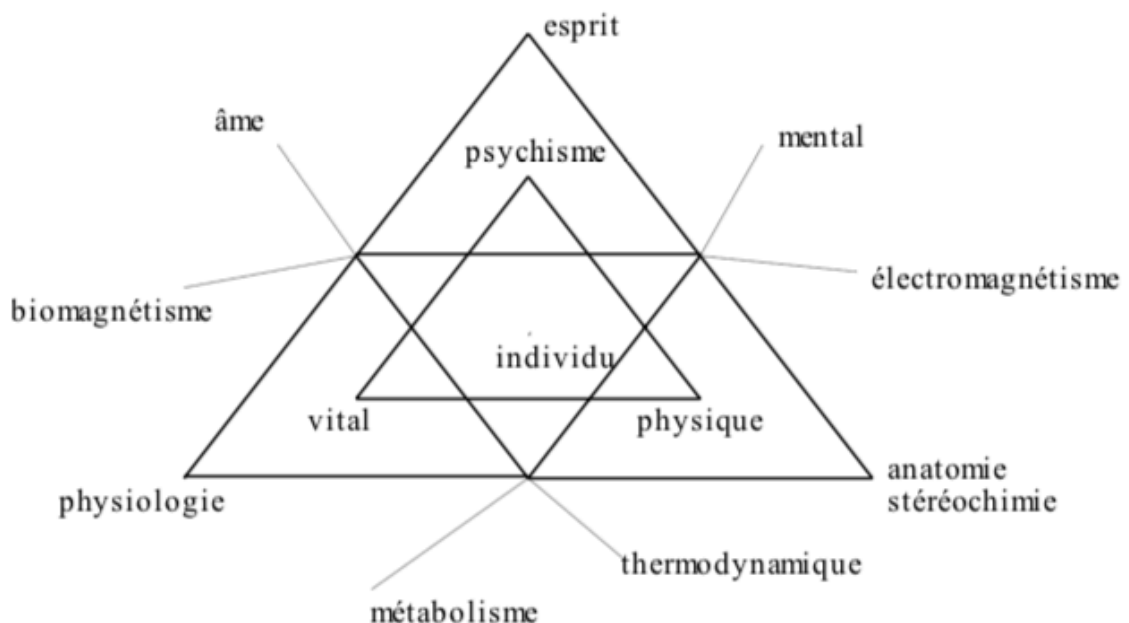
Appliquons maintenant la loi des composantes :

Le plan psychique comprend le corps spirituel, relié au cosmos, qui s'oppose au corps mental, ego de l'individu. C'est de l'action du corps spirituel sur le mental et de la réaction émanant de ce dernier aux forces de l'univers que naît le corps émotionnel ou âme.

Dans le plan physique, il existe une composante électromagnétique, de nature active ; c'est elle qui permet la conduction nerveuse, par exemple, et qui agit sur les organes du corps humain. L'anatomie et la structure cellulaire et même moléculaire est donc la composante passive. Et de l'action et de la réaction mutuelle, de chaque composante naît la composante thermodynamique.

Enfin au plan vital, la composante énergétique (chakras, etc.) agit sur la composante métabolique, et de cela découle la physiologie.

Nous aboutissons alors au schéma suivant :



De cette compréhension holistique de l'être humain et de ses dysfonctionnements, on peut en déduire qu'une technique de bien être efficace doit impérativement s'attacher à traiter l'individu dans ses trois plans et ses neuf composantes. Il existe donc des techniques subtiles, des techniques vitales et des techniques physiques à employer conjointement en toute circonstance, et de manière individualisée.

Les techniques subtiles sont représentées par tout ce qui réharmonise les relations entre le corps spirituel et le mental ; il faut citer les fleurs de Bach, les exercices de relaxation en sophrologie, par la respiration (prana yama), les techniques yogiques, les trois piliers de la pratique spirituelle (détachement, humilité et méditation) et toute autre technique ou pratique visant le mental et le corps spirituel.

Les techniques vitales sont bien sûr le réglage alimentaire, les diètes et le jeûne, la phytothérapie, l'oligothérapie, la gemmothérapie et tout ce qui agit sur la physiologie et le métabolisme. C'est aussi le magnétisme, la cristallothérapie, le travail sur les chakras, etc., qui agissent sur la composante énergétique du plan vital.

Enfin, les techniques physiques peuvent être les exercices physiques, l'ostéopathie, la chiropractie, toutes les techniques de positionnement corporel, les bains de siège et les bouillottes, etc.

A chaque personne correspond donc une réponse d'hygiène vitale complète, capable d'agir dans la globalité de l'être humain. Cette réponse constitue l'approche holistique.